

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 16 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Représentés : 4 Votants : 15

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

Sont absents : MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile représentée par Alain POUGET, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien représenté par Patricia BENITO, BOUTONNET Sabine représentée par Janine TEISSEDRE.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 16 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 10 octobre 2025

Délibération N° DEL 2025 062 – Adhésion au SIVU du territoire Ouest Agglo et approbation des statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL_2025_039 en date du 03 juin 2025 ;

Considérant la nécessité de gérer et de coordonner de façon mutualisée la Convention Territoriale Globale du territoire Ouest Agglo, qui regroupe les communes d'Ayrens, Lacapelle Viescamp, Sansac de Marmiesse, Saint Paul des Landes et Ytrac ;

Considérant la volonté de renforcer la coopération intercommunale pour assurer une gestion cohérente, transparente et adaptée aux enjeux locaux ;

Considérant la proposition de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour assurer cette mission ;

Considérant le projet des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dénommé SIVU du territoire Ouest Agglo ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver** la création du SIVU dénommé SIVU du territoire Ouest Agglo ;
- **D'approuver** les statuts du SIVU tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **De décider** d'adhérer au SIVU du territoire Ouest Agglo ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à procéder à toutes les démarches et signer tout document afférent à ce dossier.
- **De solliciter** auprès de Monsieur le Préfet du Cantal, l'arrêté préfectoral portant création du SIVU du territoire Ouest Agglo.

Après délibération, la proposition est approuvée par 15 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER